

PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ BIOMETRIQUES

Le dépôt des demandes et la remise des titres s'effectuent uniquement sur rendez-vous.

Passeport : prise d'empreintes au dépôt et au retrait (à partir de 12 ans)

Carte nationale d'identité : prise d'empreintes au dépôt (à partir de 12 ans)

Présence du mineur obligatoire au dépôt

Liste des pièces à fournir (copie avec l'original) :

Pré-demande à effectuer sur le site suivant : <https://ants.gouv.fr>, après création d'un compte via FranceConnect, se rendre dans la rubrique « réaliser une pré-demande de CNI et/ou passeport » à imprimer sinon noter bien le numéro de la pré-demande.

Attention : indiquer tous les prénoms dans l'ordre exact (les prénoms doivent être séparés par des virgules, aucun espace doit être inséré, ni entre les virgules, ni entre les tirets d'un prénom composé), tout comme la filiation qui doit comporter tous les prénoms des parents.

En cas de renouvellement : fournir l'ancien passeport ou la carte nationale d'identité.

Une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si vous êtes en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans).

Une photographie d'identité récente, format 35/45. Elle doit être récente (moins de 6 mois pour les mineurs et moins de 4 ans pour les majeurs). **Ne pas découper la photo.**

Un justificatif de domicile de moins de 1 an (certificat d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer de bailleurs sociaux, facture téléphone fixe ou portable, facture GDF, facture d'électricité, facture d'eau, attestation d'assurance d'habitation). Les justificatifs présentés ne doivent pas être tronqués.

Le livret de famille et la carte d'identité des parents pour les mineurs.

Pour les personnes hébergées : une attestation d'hébergement, un justificatif de domicile et la carte d'identité de l'hébergeant

Pour les passeports : Timbre fiscal **86€** (adulte) / **42€** (Si de 15 à 18 ans) / **17€** (si moins de 15 ans) à acheter en ligne <https://timbres.impots.gouv.fr/>) ou dans certains bureaux de tabac

En cas d'adjonction de nom d'usage :

Pour un mineur : compléter l'autorisation et la faire signer par les 2 parents

Pour un majeur : Si ajout d'un nom « Epouse » ou « Epoux », fournir un acte de mariage de moins de 3 mois.

En cas de vol ou perte :

Perte : déclaration effectuée en Mairie

Vol : déclaration effectuée au commissariat de police ou à la gendarmerie

En cas de perte de CNI : Timbre fiscal **25 €** : à acheter en ligne <https://timbres.impots.gouv.fr/>) ou dans certains bureaux de tabac

Fournir, si possible, un document officiel avec photo (*permis de conduire, carte vitale par exemple*).

En cas de parents divorcés :

Fournir la partie du jugement de divorce définitif précisant le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale et fixant le domicile de l'enfant.

En cas de garde alternée :

Fournir un justificatif de domicile des 2 parents et la carte nationale d'identité (*ou le passeport*)

Attestation sur l'honneur à compléter et à signer par les 2 parents

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA NON TRAITÉ ET FERA L'OBJET D'UNE NOUVELLE DEMANDE ET DONC D'UNE NOUVELLE PRISE DE RENDEZ-VOUS

ATTENTION

Les passeports et les cartes non retirés dans un délai de 3 mois seront détruits.